Présidence de M. THIBAUT, président.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures.

M. vvouters, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. REVNAERT, secrétaire, présente l'analyse des pièces adressées à la Chambre. M. LE HARDY demands des nouvelles du recensement

M. DELCOUR, ministre de l'intérieur. Jusqu'à présent, au-cune notification ne m'a été faite; je prendrai des rensei-

Chapitre XIII. - Industrie. M. FUNCK propose d'augmenter de 3,000 fr. le crédit de l'art. 70 pour les frais de rédaction du Bulletin du Musée de l'industrie.

M. DELCOUR, ministre de l'intérieur, propose d'allouer un crédit extraordinaire de 7,500 fr. pour former la bibliothèque du même musée. Il se rallie à l'amendement de M. Funck.

M. Funck.

M. HERVYN rappelle que la ville de Bruxelles s'est engagée à fournir un local pour l'école industrielle.

M. FUNCK. La ville n'a pris aucun engagement; il a été convenu dans le principe que l'école serait installée dans les locaux du Musée de l'industrie.

convenu dans le principe dud i ecole serat installee dans les olocaux du Musée de l'industrie.

M. KERVYN dit qu'il y a eu un engagement formel de la part de la ville de Bruxelles; il est inouï d'établir un laboratoire de chimie à côté d'une bibliothèque.

M. FUNCK. L'administration communale de Bruxelles, non-seulement a tenu ses engagements, mais elle a été audelà. Le laboratoire de chimie n'offre pas le moindre danie ger; M. le ministre de l'intérieur a pu s'en convaincre par iniméme lors de sa dernière visite.

M. M. VLEMINCKE appuie les observations de M. Funck. Il déclare que l'établissement des laboratoires n'occasionne plus aucun danger.

M. M. VANDENPEREBBOOM rappelle que l'école dont il s'agit a été créée par l'initiative de l'Elat, et que le département de l'initérieur a envers elle des obligations toutes spéciales.

M. SAINCTELETTE se plaint des défectuosités qui existent dans les publications officielles des conseils de perfectionnement de l'enseignement primaire et moyen.

M. Il se plaint également de l'absence d'un enseignement supérieur de la géographie. Il demande que l'on crée dans les périeur de la géographie. Il demande que l'on crée dans les

It ionnement de l'enseignement primaire et moyen.

It se plaint également de l'absence d'un enseignement superieur de la géographie. Il demande que l'on crée dans les universités de l'Etat deux chaires de géographie, ainsi que des chaires de littérature et de législation comparées.

Je me plains beaucoup aussi, ajoute-t-il, du défaut d'enseignement des langues modernes. Notre pays est dans une situation spéciale sous ce rapport. Il occupe en Europe une position centrale qui le met en rapport avec toutes les grandes nations. De plus, il devient tout à fait impossible à une grande partie de notre population de subvenir à son éducation sans avoir appris les langues modernes.

Il arrive de plus en plus que le renchérissement des choses nécessaires à la vie et l'avilissement du prix des métaux précieux mettront dans une vingtaine d'années les hommes qui vivent de leur intelligence et dont le salaire n'aura pas augmenté en proportion, dans l'impossibilité de vivre. Il faut convenir que chez nous, le travail manuel tend à être toujours mieux rétribué, tandis que le travail intellectuel l'est de moins en moins. Il faut donc que les hommes dont le la position deviendra difficile et ne pourra pas être égale à celle de leurs pères, soient mis à même de pouvoir trouver du travail à l'êtranger et pour cela la connaissance de l'anglais et de l'allemand leur sera indispensable.

Voilà pourquoi il faut organiser plus sérieusement l'enseignement des langues modernes, trop insuffisant aujourations de la quelques règles de grammaire et à quelques mots appris

A quoi se réduit cet enseignement ? A bien peu de chose

A quoi se réduit cet enseignement? A bien peu de chose, à quelques règles de grammaire et à quelques mots appris à grand'peine. Quelle est d'ailleurs la méthode? Je crois consavoir que dans un de nos grands athénées, peut-être le plus important, le professeur fait traduire par ses élèves immédiatement après leur avoir enseigné la première règle de vals grammaire, les deux pièces les plus difficiles que je confinaisse de la langue allemande : l'Ertkoenig de Gœthe et la Cloche de Schiller.

Enseigne-t-on avec plus de hon sens les langues ancients.

Enseigne-t-on avec plus de bon sens les langues ancien nes, auxquelles on consacre trop de temps? Nullement; et je puis citer à l'appui d'une opinion que j'ai déjà défendue ici, l'autorité de M. Breal, de l'institut de France. Il blâme, non seulement les vers latins, mais les discours et les thèmes; anil soutient avec raison qu'il ne faut enseigner les langues mortes que pour qu'on arrive à les comprendre et non à les écrire.

mortes que pour qu'on arrive à les comprendre et non à les écrire.

L'enseignement moyen est généralement médiocre, et les écoles trop peu nombreuses. Nous n'avons en Belgique que sispetite bourgeoise. Aux États-Unis, il y en a une, d'après la rifoi, dans chaque ville contenant 500 familles. D'après ce système, nous en aurions 450.

Aujourd hui, nous n'avons, outre les écoles de l'Etat que 17 écoles soumises au clergé. M. le ministre voit donc qu'il y a encore beaucoup à faire avant d'égaler les Etats-Unis et que les écoles du clergé ne sont point menacées.

Je conclus donc en insistant fortement sur la nécessité d'apporter dans l'enseignement les réformes que j'indique et qui sont indispensables.

et qui sont indispensables.

M. THONISSEN. J'ai toujours été d'avis qu'il ne fallait pas blamer comme on le fait notre enseignement. Il n'est pas exact que le niveau des études ait diminué. Le malheur est senlement que les élèves perdent le goût de la lecture et n'étudient et ne lisent que les matières de leur examen.

M. Bréal, dont M. Sainctelette citait le nom, nomme au contraire les grammaires belges comme un modèle pour les grammaires francaises. et qui sont indispensables.

grammaires françaises.

Je ne peux pas regretter un état de choses qui n'est plus, mais peut être valait-il mieux avoir pour langue universelle dans le monde savant le latin, que l'on abandonne aujour-

Je suis toutefois du même avis que la circulaire de M. Jules Simon et j'ajoute que je suis sympathique au déve-loppement de l'enseignement des langues modernes, et cette étude devrait, d'après moi, durer sept ans. M. FIRMEZ. Je constate avec plaisir que M. Thonissen n'a plus les mêmes idées qu'autrefois.

plus les mêmes idées qu'autrefois.

M. PIRMEZ. Mais c'est un compliment que je vous adresse, car tous les esprits éclairés de notre pays et de l'étranger sont revenus des idées d'autrefois. M. Thonissen oublie que, sont revenus des idées d'autrefois. M. Thonissen oublie que, sont revenus des idées d'autrefois. M. Thonissen oublie que, puisqué. le latin n'est plus la langue scientifique, il ne faut plus enseigner à l'écrire.

Il se déclare partisan de la circulaire de M. Jules Simon; je suis heureux de voir ces éloges et je puis en prendre un peu pour moi, car il n'est pas une des idées de M. Jules Simon que je n'aie développée avant lui. Sculement, ces idées n'ont pas eu de crédit parce qu'elles naissaient en Belgique. Il faut espèrer qu'elles en auront davantage après avoir fait un voyage à l'étranger, comme ces vins que l'on fait transproter aux Indes et qui en reviennent améliorés. (Hilarité.)

Je demande maintenant à M. Thonissen pourquoi il ne se déclare pas partisan de la suppression des cours de discours déclare pas partisan de la suppression des cours de discours

latin.

M. THONISSEN. J'ai réservé mon opinion.

M. PIRMEZ. Donnez-la donc tout à fait. Dites que vous ne voulez pas du discours latin. (Hilarité.)

M. THONISSEN, Non.

M. PIRMEZ. Mais si vous reconnaissez qu'il ne faut que camprendre le latin, vous devez supprimer le thème. C'est logique comme un théorème.

M. THONISSEN Non pas..

M. PIRMEZ. Alors, je vous demande d'y réséchir jusqu'à demain (Hilarité.)

M. FIRMEZ. Alors, je vous demande d'y rettechir jusqu'a demain. (Hilarité.)
Vous vous plaignez de ce que les élèves ont perdu le goût de la littérature; mais le remède est facile. Au lieu d'enseigner des choses mortes, enseignez des choses vivantes, faites comprendre aux jeunes gens les littératures modèrne et ancienne, et vous les intéresserez. (C'est vrai !)
Je ne demande qu'un élagage raisonnable; je soutiens qu'en apprenant moins de latin inutile, les élèves se trouveront plus instruits, ils sauront mieux la langue et la littérature anciennes.

ront plus instruts, ils sauront mieux la langue et la interature anciennes.

Tous les pères de famille insistent pour qu'on ne fatigue
plus les enfants par des études inutiles.

M. THONISSEN. Je ne veux faire qu'une observation, c'est
que les pères de famille se plaignent sans cesse de ce qu'on
fatigue icurs enfants. Si l'on supprime des études, on travaillera d'autant moins les branches qui restent. Si l'on
écoutait les pères de famille, on arriverait bientôt au dernier degré de la décadence.

La séance est levée à 5 heures.

Demain, séance publique à 2 heures.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE. Des réductions notables seront accordées sur les frais de transport des objets déstinés à l'exposition universelle de Vienne. L'administration des chemins de fer de l'Etat opérera ces

Vienne.

L'administration des chemins de fer de l'Etat opérera ces transports sur ses lignes sans frais aucun pour les exposants, et les compagnies concessionnaires belges ont consenti à des dégrèvements notables de leurs tarifs.

Au delà de la frontière, il y aura une réduction de 50 p. c. applicable sur tout le parcours d'Herbestal à Vienne, quel que soit le tarif ou mode de taxation en raison des diverses entégories de produits. Mais, indépendamment de cette réduction, il en existe une autre dont le bénéfice, en ce qui concerne un assez grand nombre d'articles, sera acquis aux charges pleines de 5,000 kilogr. et plus.

Les exposants peuvent profiter de cette dernière réduction en s'adressant à la maison David Spick et Kernkamp, rue des Chartreux, qui a été autorisée par la commission belge à prendre les mesures requises pour l'organisation des transports en destination de l'Exposition universelle de Vienne. Disposant de locaux sur le bureau frontière (Verviers), cette maison a offet ses services aux exposants pour constituer ces charges pleines qui donnent lieu à l'application d'un tarif exceptionnellement réduit, et la plupart de nos industriels se sont déjà mis en rapport, pour cet objet, avec la maison précitée. Un point à noter, c'est la sécurité qui entoure les expéditions par charges complètes, alors que les inconvénients de l'isolement et de l'éparpillement des colls dans les transports lointains sont manifestes,

SUCRES.

Les quantités de sucre brut de bellerave prises en charge dans les fabriques pendant le 4° trimestre se sont élevées : à 60,266,447 kil. en 1872, contre 54,272,102 kil. en 1871 et 45,821,512 kil. en 1870, Pendant le trimestre antérieur, elles avaient été : en 1872, de 2,642,283 kil. ; en 1871, 3,263,514 k. et en 1870, de 2,797,946 kil. Total depuis le commencement de la campagne, 4° juillet 1872, à 62,908,700 kil.; 1871, 57,535,615 kil.; 1870, 48,619,458 kil.

de la campagne, 4° juillet 4872, à 62,908,700 kil.; 1871. 57,535,615 kil.; 1870, 48,619,458 kil.

Les quanités de sucre brut de betterave emmagasinées sous le régime d'entrepôt fictif, à la sortie des fabriques, au 31 décembre, ont été pour 4872 de 5.098,349 kil.; pour 4871, de 355,230 kil.; pour 1870 de 7,056,743 kil. Les quantités déposées en entrepôt public, avec décharge de l'accise, au 31 décembre, se sont élevées : 4872 280,359 kil.; 4874, 30,090 kil; 1870,864,077 kil. Les sucres raffinés déposées en entrepôt à la même date se chiffraient ainsi: 1872, 1,759,059 kil; 1871, 1,698,229 kil.; 1870, 1,298,743 kil.

Le produit de l'accise pendant le 4° trimestre a été de: 1872, fr. 2,497,583-03, 1871, fr. 1,372,453-66; 1870, fr. 1,878, 176-04. Le minimum fixé par la loi était de: 1872, fr. 1,500,000: 1871, fr. 1,500,000. La somme à répartir a été pour 1871 de fr. 1,27,546-34.

Le montant des termes de crédit ouverts aux comptes des raffineurs s'est élevé à fr. 6,510,158-73 en 1872; à fr. 5,280,298-66 en 1871; et fr. 5,986,771-73 en 1870. Le marc le franc de la répartit on prescrite par l'article 6 de la loi du

le franc de la répartition prescrite par l'article 6 de la loi du 48 juin 4849 a été, pour 4871, de 0.02445,514. Le montant des termes de crédit ouverts aux comptes des négociants a été fixé : en 1872, fr. 208,504; 1871, fr. 194,647-21; 1870, fr. 600,781-48.

#### Actes officiels (extraits du Moniteur).

Le Moniteur publie la loi qui approuve le traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, pour régler la reprise, par l'Etat belge. de l'exploitation des chemins de fer de Spa à Gouvy et de Pepinster à Spa, ainsi que la convention intervenue, le 30 août 1872, entre le département des travaux publics et la Société con-cessionnaire du chemin de fer de Pepinster à Spa pour le rachat, par l'Etat, de la concession de cette ligne.

ATHÉNÉES ROYAUX. — Par arrêté royal du 30 janvier,

A l'athénée royal de Bruxelles, second professeur de ma-

A l'athènee royal de Bruxelles, second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement de M. Vinçotte, démissionnaire, M. O. Charlier, actuellement second professeur de mathématiques, section professionnelle à l'athènée royal de Mons, second professeur de mathématiques, section professionnelle, en remplacement de M. Charlier, M. P. Willière, actuellement second professeur de mathématiques à l'athènée royal d'Arlon.

A l'athènée royal d'Arlon, second professeur de mathématiques en remplacement de M. Willière, M. M. Even, docteur en sciences physiques et mathématiques, en dernier lieu professeur de mathématiques supérieures au collège communal de Bouillon.

munal de Bouillon.

NOTARIAT. — Par arrêté royal du 3 février, la démission de M. C.-T. Vanderpiete, de ses fonctions de notaire à la résidence d'Audenarde, est acceptée.

SERVICE VÉTÉRINAIRE. — Par arrêté ministériel du Sinvius M. A Londonne de notaire de la résidence d'Audenarde, est acceptée. 28 janvier, M. A. Lonhienne est nommé médecin vétérinaire

du gouvernement pour le canton d'Aubel (Liége). Sa rési-dence est fixée au chef lieu du canton. PENSON. — Un arrêté royal du 31 janvier accorde au ca-pitaine de vaisseau P.-L.-N. Petit, une pension de 4,320 fr.

### Faits divers

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés hier à Bruxelles et descendus à l'Hôtet de Saxe.

nier à Bruxelles et descendus à l'Hôlet de Saxe.

— Le ministre des affaires étrangères a reçu de la légation de Belgique à Madrid une communication de laquelle il résulte que le gouvernement espagnol est autorisé à alièner les mines de Riotinto ou à en céder l'exploitation.

Les intéressés peuvent prendre connaissance, dans les bureaux du commerce extérieur et des consulats, du docu-

ment dont il s'agit.

— L'assemblée générale de la Société des Courses de Bruxelles a eu lieu à l'Hôtet de Belle-Vue, dimanche, à deux heures. M. le baron d'Overschie, trésorier, a donné lecture de l'exposé de la situation financière. Cette situation est des plus satisfaisantes et permettra à l'administration de la Société de fière aréaure aux tribunes des l'introderme quel. ciété de faire exécuter aux tribunes de l'hippodrome quel-

ciété de faire exécuter aux tribunes de l'hippodrome quelques améliorations reconnues indispensables.

Il a été procédé ensuite à la nomination de cinq membres de la commission. Les membres sortants MM. les marquis de Rodes, président, le comte A. d'Alcantara, le baron Th. de Woelmont, le prince Ch. de Ligne et le comte A. de Ribeaucourt ont été réélus à l'unanimité des membres présents. La séance a été suivie d'une assemblée de la commission qui a arrêté les travaux à exécuter aux tribunes.

— Le tirage au sort des miliciens du canton de Molenbeck-Saint-Jean aura lieu, cette année, en deux séances, le jeudi 6 et le vendredi 7 février, à 9 heures du matin chaque jour.

— Le 21° tirage au sort des obligations de l'emprunt de 4867 de la ville de Bruxelles, aura lieu samedi 45 février courant, à 10 heures du matin, dans la salle des Sections, à l'Hôtel-de-Ville.

— M. Alphonse Bodard, de Iluy, joignant l'exemple au

rant, à 10 heures du matin, dans la salle des Sections, à l'Hôtel-de-Ville.

— M. Alphonse Bodard, de Huy, joignant l'exemple au précepte, c'est-à-dire voulant mettre à exécution dès à présent et pour l'avenir les idées démocratiques qu'il a développées relativement à la caisse de retraite en faveur des ouvriers, vient de verser une somme de 750 fr. au comptoir de la Banque nationale à Huy, à l'estet de créer une pension aux personnes qui sont à son service en qualité de directeur d'usine, d'ouvriers et de domestiques.

L'âge de 65 ans a été choisi pour l'entrée en jouissance de la rente viagère; parce que les sommes déposées produisent ainsi la plus forte pension; parce qu'à cet âge beaucoup d'ouvriers sont encore valides; ensin parce que ceux qui ne le sont plus, ont le droit d'invoquer en leur faveur l'art. 50 de la loi du 16 mars 1865, ainsi conçu:

» Toute personne assurée, dont l'existence dépend de son travail et qui, avant l'âge fixé par l'assurance, se trouve incapable de pourvoir à sa substance, peut être admise à jouir immédiatement des rentes qu'elle a acquises, mais réduites en proportion de son âge réel, au moment de l'entrée en jouissance.

» Si l'incapacité de travail provient, soit de la perte d'un

jouissance.

» Si l'incapacité de travail provient, soit de la perte d'un

membre ou d'un organe, soit d'une infirmité permanente résultant d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de sa profession, l'assuré jouit immédiatement des rentes qu'il a acquises depuis cinq ans au moins, sans que ces rentes puissent dépasser 360 fr. » (Meuse.) Sur la requête de l'Association pour l'abolition de la e de mort, établie à Liége, le Roi vient de faire crace

pene de mort, etable à Llege, le Roi vient de laire grace de la vie au nommé Vande Zande, condamné à la peine capitale par la cour d'assises du Limbourg.

— Les électeurs d'Havré viennent de protester contre l'acte inqualifiable qui avait écarté M. Delattre du collège échevinal et l'ont malgré lui réélu par 435 voix contre 19.

Nous félicitons sincèrement les électeurs d'Havré de ne pas s'dire laissé mener, plus longtemps et d'avoir compris

pas s'être laissé mener plus longtemps et d'avoir compris que la place du curé est à l'église et qu'il n'a nullement à B'ingérer dans des affaires qui no le concernent pas.

(Gazette de Mons.)

— Voici les aventures d'un Chinois. Elles sont assez mal-

— Voici les aventures d'un Chinois. Elles sont assez mal-heureuses pour en parler. Le Standard raconte que Tin-Sang, originaire du Céleste-Empire, a été admis en qualité de ba-layeur dans les bataillons de l'Hôtel-de-Ville de Londres. Quelle série d'infortunes l'a manen la 7 Tin-Sang était parti de la Chine pour San-Francisco où, au service d'un mineur, il fit quelques économies. S'étant lancé dans le commerce du pé-trole, il gagna en quelques mois près de cent cinquante mille dollars. Possédé du démon littéraire, Tin-Sang abandonna le pétrole pour fonder un journal quotidien, le Baltimorean-Post

Post.

Il parlait et écrivait parfaitement l'anglais, mais cela ne suffisait pas pour que le journal réussit, et les cent cinquante mille dollars disparurent en épreuves. Parti pour Londres, ce Chinois intelligent et malheureux y a mangé les quelques sous qui hir restaient encore, à ce point qu'il en est réduit aujourd'hui à manier le balai le long des trottoirs.

— Soie cachemire, étoffe garantie à l'usage, à 5 fr. le mètre. Maison Comby, 1 et 3, rue au Beurre, à Bruxelles.

— Velours noir en solde, Manché-au-Bois, 8.

— Pianos Sternberg, 19, rue du Parchemin.

— Le thermomètre de l'ingénieur-opticien m. Cerf, rue

— Le thermomètre de l'ingénieur-opticien H. CERF, rue de la Madeleine, 59, marquait (le minima de la nuit), 3 6/10 au-dessus de zéro, et à 2 heures de l'après-midi (le maxima), 4 9/10 cent. au-dessus de zéro.

On lit dans le bulletin de l'Observatoire de Paris du 3 fe

vrier:
« La dépression barométrique qui se montrait hier vers
Brest a ce matin son centre vers Boulogne; en ce point, le
baromètre est descendu à 747 millimètres environ. Une hausse barométrique rapide s'est produite en Ir

lande et en Ecosse. La pression est très-considérable (782 millim.) au nord de la Baltique. Les vents tendent à souffier du Nord ou de l'Est en Suède, en Norwége, en Angleterre

et en triange.

» Sur la France, le ciel était, ce matin, presque partout couvert et il pleuvait dans un grand nombre de points. » On lit dans le bulletin de l'Observatoire de Paris du 4 :

on it dans le billetin de l'observation de l'alis du cone de pressions relativement basses; mais dans son centre, le baromètre, après un hausse de 10 millimètres, s'élève néaumoins à 75 millimètres environ.

"Une hausse de 10 millimètres environ s'est aussi produite en Ecosse et en Irlande; à Valentis, la pression est de 772 millimètres.

772 millimètres. n Dans ces circonstances, le vent souffle du nord sur les côtes d'irlande, d'Angleterre, dans le nord de la France et sur le golfe de Gascogne.

» Le cel est encore couvert sur la Manche, mais il s'éclair-cit un peu en Angleterre.

Arts, sciences et lettres

THEATRE ROYAL DE LA MONNAIE. — Demain jeudi, Hamlet. La direction, outre le Tannhauser, dont l'apparition ne tardera pas, monte Lara, pour le bénéfice de Jourdain, et Norma, pour la continuation des représentations de M. Roussel. On met aussi à la scène un nouveau ballet-divertissement, dont la musique est due à un jeune compositour belge, M. Lagaye.

THÉATRE ROYAL DU FARC. — Les représentations de M. Laferrière commenceront samedi.

Il serait puéril de s'étendre sur le mérite hors ligne de M. Laferrière, qui compte dans sa carrière dramatique autant

Il serait puerii de s'étendre sur le merite nois ngue de M. Laferrière, qui compte dans sa carrière dramatique autant de succès que de créations.

C'est par le rôle de Robin, des Mémoires du Diable, que débutera l'éminent artiste que tout Bruxelles voudra application.

ALHAMBRA NATIONAL. — Jeudi soir, à sept heures, représentation offerte aux familles. Il est interdit de fumer dans la salle et les couloirs. *Cendritton*, fécrie en 5 actes et 30 tableaux.

THÉATRE DES FANTAISIES FARISIENNES.—Cosoir jeudi, 65° représentation de la Fille de M<sup>mo</sup> Angot. Défense de fumer. On commencera à 7 heures par un lever de rideau. Samedi 8, bal des Camarava. à bureaux fermés.

— La petite pianiste Thérèse Hennes donnera un troisième concert automité in l'évert heures de l'encert au problème.

concert, aujourd'hui jeudi, à sept heures et demie du soir, dans la salle de la Société Philharmonique, rue de l'Evêque. Le concert finira à neuf heures. La petito Hennes exècu-tera des morceaux de Beethoven, de Bach, Schumann, Field,

cours publics. (Maison du Roi, Grand'Place.) M. Bergé donnera jeudi une conférence sur l'Hydrogène phosphoré et les feux follets. On nous communique un projet qui mérite toute l'atten-

On nous communique un projet qui mérite toute l'attention de nos édiles et de la population bruxelloise. Il s'agit de construire près des Galeries Saint-Hubert des galeries nouvelles, dites Saint-Michel, dont l'architecture serait à peu près semblable, mais dont l'importance serait double.

Le passage couvert comprendrait deux galeries principales: la première, partant de la rue du Marché-aux-Herbes, vis-à-vis et dans l'axe de la Galerie de la Reine, pour aboutir, en ligno directe, à l'angle de la rue du Marché-aux-Fromages et de la rue des Eperonniers, dans la direction de la place Saint-Jean-la seconde partant de la Grand'Place

la place Saint-Jean; la seconde, parlant de la Grand'Place, traversant la première en son milieu, et allant aboutir, en traversant la rue des Eperonniers, dans la rue de la Made-

leine, à l'angle de la rue Duquesnoy.

Au point de vue de l'intérêt public, personne ne contestera que la nécessité d'une nouvelle voie de communication entre le Marché-aux-Herbes et la place Saint-Jean se faisait vivement sentir. Ces quartiers ne communiquent entre eux aujourd'hui que par des rues, telles que celles de la Colline, des Cherolières et des Enterprises possitéres de la Colline,

aujourd'hui que par des rues, telles que celles de la Colline, des Chapeliers et des Epéronniers, aussi étroites et aussi tortueuses les unes que les autres.

L'architecture de la maison Billen, Grand'Place, dont l'emprise sera nécessaire pour ce travail, ne subirait aucune modification importante; le rez-de-chaussée, l'entresol et l'escalier qui encombre aujourd'hui le trottoir, disparaitraient seuls, pour faire place à une belle entrée, dont l'architecture serait mise en rapport avec celle de l'ensemble de cette magnifique place. Du côté du Marché-aux-Herbes, vis-à-vis la rue de la Montagne, une entrée à façade monumentale donnerait accès aux galeries, qui auraient également des façades d'un style différent, à chacun des autres débouchés.

L'entrée dont nous parlons et dont le dessin est dû à L'entrée dont nous parlons et dont le dessin est dû à

M. Maquet, est très-heureusement conçue et d'un aspect neuf. Le portique est ouvert jusqu'à la hauteur du toit des maisons et couronné d'un frontispice. A la hauteur du premier étage, il est coupé par un gra-cieux balcon, orné de la statue de Saint-Michel.

A la hauteur du premier étagé, il est coupé par un gracieux balcon, orné de la statue de Saint-Michel.

Le débouché du Marché-aux-Fromages se trouvera à peu près dans l'axe de la rue de l'Homme-Chrétien, dont l'élargissement est décrété, et sera ainsi en communication avec la façade monumentale du marché couvert de la Madeleine.

L'exécution de ces galeries ferait disparaître au cœur de la ville trois impasses, où vivent sans air et sans lumière un grand nombre de famille d'artisans. Ces impasses sont : celles du Coffy et des Eperonniers, débouchant rue des Eperoniers, et celle de la Cuve, rue du Marché-aux-Fromages.

Les travaux projetés entraîneraiont l'expropriation et la démolition d'environ 61 maisons du vieux Bruxelles, appartenant à 49 propriétaires, qui feraient place A) à cinq splendides galeries, comprenant 120 magasins, surmontés chacun de deux étages et mansardes; B) à une grande salle de fôte, d'une superficie de 450 mètres carrés, ayant accès rue de la Madeleine, et C) à une autre vaste salle, avec galerie couverte et dépendances, d'environ 850 mètres de superfice, dont la destination est dès aujourd'hui vivement disputée.

Ainsi donc, nouveaux avantages : 1º pour le commerce, qui y trouvera 120 magasins, au lieu de 40 qui disparaîtront; 2º pour les logements, dont le chiffre peut, sans contredit, être porté à 300 au heu de 100 qu'il est aujourd'hui; et 3º, enfin, pour les finances de la ville, qui y trouveront un accroissement considérable d'impôts de toute nature.

D'après la note qui nous est communiquée, les moyens d'exécution sont assurés dès aujourd'hui.

d'exécution sont assurés dès aujourd'hui.

Accidents, méfaits, sinistres

L'homme qui avait été retiré de l'eau mardi matin près du pont du Rivage, à la jonction des canaux de Willebroek et de Charleroi, et dont le cadavre fut déposé à la morgue, y a été reconnu pour être celui du nommé Pierre Sirjacobs, ouvrier magasiner, âgé de 51 ans, demeurant rue des Tan-neurs, 186, à Bruxelles. — On nous écrit de Leeuw St-Pierre : « Vous avez parlé

— On nous écrit de Leeuw St-Pierre: « Vous avez parlé ces jours derniers d'une déplorable affaire qui cause une vive émotion dans le canton de Hal. Il y a eu, cn effet, une querelle entre gardes chasse, et trois d'entre eux ont été blessés, dont un très-grièvement. J'ajouterai que si la gendarmerie n'avait dressé procès-verbal, l'administration communale ici serait restée absolument passive. Elle a plutôt cherché à étouffer l'affaire qu'à l'éclaireir. C'est que depuis six mois une administration cléricale a pris la place de l'ancien conseil communal libéral, que M. Wittouck a présidé pendant vingt-cinq ans avec autant d'intelligence que de dévouement. Pour parler vrai, nous ne sommes plus administrés du tout, et le fait qui vient de se passer, comme les circonstances qui l'entourent, donne une triste preuve de

nistrés du tout, et le l'ait qui vient de se passer, comme les circonstances qui l'entourent, donne une triste preuve de l'état d'anarchie dans lequel nous vivons. »

— Le feu a détruit le bâtiment central de l'Académie militaire de Woolwich, dans la nuit de vendredi à samedi. Cette portion de l'école militaire, qui datait des premières années de ce siècle, renfermait les bureaux du général gouverneur et de l'inspecteur des études, deux belles salles de bibliothèque contenant quelques mille volumes et toutes les publications périodiques, la salle de dessin, les salles de topograbile et la salle destinée au cours de français. On suppose phie et la salle destinée au cours de français. On suppose que les tuyaux de chaleur ont été trop échauffés, car le feu a couvé toute la nuit, et lorsque les flammes ont été aper-çues à quatre heures du matin, elles avaient envahi le bâti-ment tent esties qui se put la les due seusé. ment tout entier, qui ne put plus être sau

Plusieurs pompiers ont été grièvement blessés. Le prince impérial, qui avait obtenu l'autorisation d'habi-tor, avec le jeune Conneau, un cottage voisin, était sur le lieu du sinistre des que l'alarme a été donnée, et n'a quitté les pompes qu'à neuf heures. Le froid était intense et les travailleurs étaient couverts

Le froid était intense et les travailleurs étaient couverts de neige.

On évalue les dégâts matériels qui peuvent se réparer à 100,000 liv. st. Mais il y a une infinité de choses que l'on ne réparera jamais, telles que les peintures et les autres œuvres d'art, ainsi que les nombreux objets précieux dont la valeur venait plutôt de leur origine et de la tradition que de leur valeur matérielle.

Le gouvernement anglais ne pouvant rien assurer des propriétés patientelles les décêts couvernement apparente les décêts couvernements au les décêts de la tradition de les de la tradition que de leur couvernement au les décêts de la tradition que de leur control de la tradition que le leur control de la tradition que leur control de la tradition que leur control de leur control de la tradition que leur control de leur control de la tradition que leur control de leur control de la tradition de la tradition

Le gouvernement anglais ne pouvant rien assurer des propriétés nationales, les dégâts causés par cet incendie ne sont couverts par aucune assurance.

L'Académie royale militaire a été construite en 1804 sur les dessins de sir Jeffery Wyattville.

— D'après les nouvelles de Lisbonne, les employés de la douane ont été suspendus de leurs fonctions pour avoir laissé sortir du Tage le Murillo lorsqu'il allait y jeter l'ancre et l'avoir averti à son passage des soupçons qui planaient sur liste.

lui. Il sera peut être impossible d'obtenir justice pour les vicin sera peur etre impossible d'obtenir lusucé pour les vic-times de la catastrophe, le navire appartenant à une Com-pagnie espagnole On soupçonno, cependant, que derrière le nom espagnol de la Société il pourrait se trouver des ar-mateurs anglais qui, dans ce cas, seraient rendus respon-

sables.

Le Muritto n'a réellement éprouvé aucun dommage du choc qui a fait sombrer le Nortsleet; c'est là l'excuse principale que donne le capitaine; il ne pouvait guère se douter de l'avarie faite à l'autre bâtiment quand le sien n'avait pas

la plus légère voie d'eau. Mais, d'un autre côté, deux témoins, Samuel Bell, passamais, o un autre cole, deux temoins, Samuel Beil, passa-ger, et James Goodeave, second mécanicien à bord du Mu-ritle, ont lait la déposition suivante, publiée par le Lloyd; « Cadix, 2 février, après-midi. » Samuel Bell, passager, et James Goodeave, deuxième mécanicien, qui habitaient la même cabine, déposent sous serment avoir ou à bord du steamer un bruit indiquant que

metantien, dui nanitaiont la inche cannie, debusent sous serment avoir out à bord du steamer un bruit indiquant que quelque chose d'extraordinaire se passait dans le navire ou allait s'y accomplir. L'un et l'autre se hâtèrent de monter sur le pont et l'abordage eut lieu immédiatement. Le steamer marchait au quart de sa vitesse et les machines avaient été-renversées avant l'abordage, ce qui leur fit penser que le choc avait dù être léger. Goodeave remarqua qu'ils avaient dû aborder un gros navire d'émigrants, avec les sabords peints et une figure à la proue. Les deux témoins entendirent les cris du monde à bord et provenant de femmes et d'enfants. Ils entendirent une voix qui hélait le steamer à dix ou douze fois différentes de rester auprès du navire et d'envoyer les chaloupes, à quoi on répondit qu'il serait ainsi fait. Nous vimes distinctement les feux-signaux du mât de l'avant. Le steamer frappa le navire par son travers de tribord; il était apparemment à l'ancre au mouillage.

" Goodeave essaya de faire comprendre aux Espagnels qu'il fallait mettre les chaloupes à la mer, en leur indiquant du doigt les embarcations, et leur disant : « Boat I boat I » Le steamer fit le simulacre de vouloir tourner autour du navire, mais soudain le témoin fut saisi d'horreur en s'apercevant qu'il continuait sa route.

" Jules Bethel, le mécanicien en chef, ét it alors chargé de la conduite de la machine; il apparut un moment sur le pont, mais redescendit immédiatement pour reprendre ses

travaux, après s'être convaincu que l'on venait de couler un navire. Les machines avaient été réduites au quart de la vitesse à 10 heures 30 minutes. On a stoppé et renversé les machines quinze minutes après. Puis, peu après, le steamer

— Nous traduisons du Swiss Times l'article suivant : « La ménagerie de MM. Bidel et Faimali, à Turin, a donné une représentation dont le dénoûment n'était pas sur le programme. M. Bidel, le fameux dompteur, est entré dans une grande cage où se trouvaient, comme de coutume, lions, hyènes, ours et... un jeune mouton. » Après les tours ordinaires, lo grand attrait de la repré-sentation était le baiser de paix » donné par tous les fauves

sentation était le baiser de paix » donné par tous les fauves successivement à l'innocent agneau.

» Chaeun, après lui avoir touché le museau avec le sien, s'en retournait ensuite à sa place respective.

» Enfin la séance se terminait par l'introduction de la tête du mouton dans la gueule ouverte du lion : ce soir-là, ce dernier agita gaiement la queue, serra les mâchoires, et à peine son maître eut-il le temps de lui adresser une menace que des flots de sang coulaient de tous côtés.

» Les enfants crisient, les femmes se trouvaiont mal, un violent coup de cravache plombée fit lâcher prise au lion, mais sa femelle s'élança en co moment sur M. Bidel, qui lui tournait le dos, et enfonça ses dents et ses griffes dans sa chair.

» Il eut cependant la force de se défendre à coups de cravache au milieu de tous les animaux affolés par la vue du sang, et, très-pâle, il sortit à reculons de la cage, ses deux revolvers à la main, et tenant en respect ses léroces pen-sionnaires; ses blessures, heureusement, ne sont pas graves, et le pauvre agneau est la seule victime à déplorer.

#### Nécrologie

Nous apprenons avec rorrel la Monta de M. François Wilbrant, peintre décorateur, décédé mardi, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à peine âgé de 50 ans. François Wilbrant était, dans sa spécialité, un artiste distingué; de nombreux et importants travaux lui ont été confiés, notamment pendant plusieurs années les décors du théâtre royal de la Monnaie.

— Nous apprances que rorrel la montain de la Monnaie.

de la Monnaie.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Romain Van Wassenhove, ancien bourgmestre de la ville d'Eccloo, vice-président de la section agricole d'Eccloo, vice-président de la commission provinciale d'agriculture de la Flandre orientale et chevalier de l'Ordre de Léopold, décédé à Eccloo, le 3 février, après une courte maladie, à l'age de 77 ans.

## Chronique judiciaire

COUR D'APPEL. AFFAIRE DE L'INHUMATION CLANDESTINE DE L'ÉVÊQUE DE TOURNAI.

M. le vicaire-général J.-B. Ponccau, doyen du chaptire de la cathédrale de Tournai, a comparu aujourd'hui devant la 4° chambre de la cour d'appel, du chef d'avoir fait inhumer, en contravention aux lois sur les sépultures et à l'art. 313 du Code pénal, le corps de l'évêque Labis dans la cathédrale

de Tournai.

Les trois frères Cailleau, leur neveu et le sieur J.-B. Du Chateau, prévenus d'avoir aidé M. Ponceau pour l'inhumation de M. Labis, se trouvaient également à l'audience.

Aucun des prévenus n'avait de défenseur.

La 4º chambre, présidée par M. De Prelle de La Nieppe, était composée de MM. Behagel, Delchoye, Terlinden et Delecourt.

M. LE CONSSILLER DELECOURT a donné lecture du rapport qu'il a fait sur cette affaire.

Le rapport relate les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'inhumation qui s'est faite la nuit, comme on le sait, et sans qu'un permis cût seulement été sollicité, à cet effet, de l'autorité communale.

de l'autorité communale Le service funèbre a élé/célébré le lendemain, sans que le

Le service inicipie à engacion la laboration de la service inicipie de corps fût présent.

M. Ponceau, principal prévenu, n'a jamais nié les faits. Il a reconnu avoir fait transporter et inhumer le corps dans la cathédrale, vers minuit et demi, la nuit qui a suivi l'exposi-

cathedrale, vers minuit et demi, la nuit qui a suivi rexposi-tion publique de l'évêque.

Il a déclaré avoir agi comme doyen du chapitre, et en suite d'une décision prise par les chanoines, M. Labis, de son vivant, avait désigné le caveau dans lequel il voulait être enterré, et M. Ponceau lui avait promis d'accomplir cette enterré, et M. Ponceau lui avait promis d'accompur cette volonté.

Le prévenu a expliqué sa conduite par la tolérance qui a toujours été pratiquée en France et en Belgique relativement à l'inhumation des évêques dans leur cathédrale. Au dire de M. Ponceau, jamais évêque n'a mieux mérité le bénéfice de cette tolérance que M. Labis.

Le tribunal correctionnel de Tournai a condamné M. Ponceau à 300 fr. d'amende, et chacun des cinq autres prévenus à 96 fr.

nus à 26 fc.

M. le procureur du roi a fait appel a minima pour tous les M. Ponceau a reconnu, devant la cour, les faits, et il a dé-

claré que, dans sa pensée, il ne croyait pas avoir violé la loi, mais qu'il croyait avoir le droit d'user d'une tolérance. M. LE PRÉSIDENT a fait remarquer qu'une tolérance n'a pas force de loi, et que tout ce qu'on pouvait faire en pareil cas, c'était de solliciter du gouvernement une loi spéciale sur l'inhumation des évêques

humation des évêques.

M. Van Schoon, substitut du procureur général, après avoir rendu publiquement hommage au caractère parfaitement homorable de M. le vicaire général Ponceau, a déclaré qu'il prononcerait néanmoins contre lui les réquisitions les plus sévères pour le délit qu'il a commis, et qui est un audacieux déli jeté à la face de l'autorité et une bravade à l'opinion publique, par un homme revêtu du gravière secondati.

dacieux den jale a la jace de l'autorité et une bravade à l'opinion publique, par un homme revêtu du caractère sacerdotal et occupant une position éminente. Celui qui devrait donner l'exemple du respect à la loi est éminemment coupable lorsqu'll la viole avec un pareil sans-gêne.

Une amende, dans l'espèce, n'est pas une peine suffisante, il faut l'emprisonnement.

Lors de l'inhumation de M. Sterckx, on a du moins eu la convenance de demander un permis. M. Ponceau, averti qu'il devait agir de même, a répondu qu'il connaissait la loi. Et la nuit même cette loi était impudemment foulée aux pieds! Le prévenu devait connaître pourtant les poursuites pieds! Le prévenu devait connaître pourrant les poursaites exercées à l'occasion de l'inhumation du cardinal Storckx, et les motifs de salubrité publique qui ont dicté la loi sur les cimetières. La nuit donc, clandestinement, quelques ouvriers ont porté le corps de l'évêque Labis dans le caveau qu'il s'était réservé. Des funérailles publiques eussent été plus honorables et plus dignes d'un prélat qui respectait la loi de son pays.

de son pays.

Je le répète, a dit l'honorable organe du ministère public, il y a eu violation flagrante de la loi, et cette violation doit être sevèrement punie.
En droit, M. le substitut estime qu'il y a eu deux délits dans l'espèce : celui d'avoir inhumé dans la calhédrale et

celui de ne pas avoir sollicité une autorisation. Il y a lieu d'appliquer ici deux peines.
L'orateur a requis, non seulement l'emprisonnement, mais aussi le maximum de l'amende contre le principal pré-

M. Ponceau a demandé la parole pour affirmer de nou-

M. Ponceau a demandé la parole pour affirmer de nouveau que s'il avait cru violer la loi en inhumant l'évêque dans sa cathédrale, certainement it ne l'eût pas fait, et M. Labis, de son vivant, ne l'eût pas demandé.

Après une courte délibération, la cour a rapporté un arrêt par lequel le jugement du tribunal de Tournai est réformé en ce qu'il décide qu'il n'y a lieu d'appliquer aux prévenus qu'une seule peine.

En conséquence, l'arrêt de la cour condamne M. Ponceau à deux amendes de 300 fr. chacune, et chacun des autres prévenus à deux amendes de 26 fr.

Aujourd'hui, à la 2º chambre du tribunal de Bruxelles, revenait le procès en 10,000 fr. de dommages intenté au journal l'Indiscret par M. Philippart, directeur de la Compagnie des Bassins houillers. L'imprimeur ayant fait connaître l'auteur de l'article attaqué, le sieur Broglia, représenté par Me Lagasse, l'affaire a été renvoyée à huitaine pour les plaidoires

— Vendredi a été appelée devant le tribunal correctionnel d'Arlon, une affaire à charge de M. Eugène Moressée, rédacteur de la Voix du Luxembourg, comme prévenu d'avoir tenté de contraindre, par des menaces, un officier public, pour obtenir de lui qu'il ne remplisse point les devoirs que Le garde-champêtre Garant, de la commune de Châtillon, avait dressé procès-verbal à chargo de Moressée et Jullien, pour délit de chasse sur terrain d'autrui. Le ministère public reproche à M. Moressée d'avoir usé de menaces pour

pour délit de chasse sur terrain d'autrui. Le ministère public reproche à M. Moressée d'avoir usé de menaces pour empêcher le garde Garant de dresser ce procès-verbal et l'envoyer à qui de droit.

M. Moressée comparaît devant le tribunal assisté de Me Michaölis, avocat. Il répond à la prévention qu'il n'a adressé aucune menace au garde Garant, qu'il a seulement écrit une lettre à M. le bourgmestre de Châtillon pour que celui-ci intervienne afin que procès-verbal ne soit pas dressé à charge du garde-forestier Jullien.

M. le président lit cette lettre, de laquelle il résulte que M. Moressée jure qu'il fera poursuivre Garant pour délit de chasse, qu'il produira contre lui plusieurs témoins et qu'il le fera condamnor, si le garde-forestier Jullien est poursuivi et condamné.

Le témoin Garant dépose que M. le bourgmestre de Châtilon lui a donné communication de cette lettre, qu'il s'est senti menacé injustement par elle, et que c'était une raison de plus pour qu'il remplit son devoir.

M. le bourgmestre de Châtillon dépose qu'il a donné communication de la lettre à Garant, parce qu'il a compris que telle était l'intention du prévenu. Il savait bien que Garant résisterait, aussi n'a-t-il pas insisté.

Un autre témoin dépose qu'il a été chargé par M. Moressée d'offirir 50 francs au garde Garant, pour qu'il ne soit pas donné suite au procès-verbal.

donné suite au procès verbal. Le ministère public soutient la prévention; pour lui, il n'est pas douteux que la lettre de menaces a été adressée au bourgmestre de Châtillon pour être communiquée au garde

Garant, afiu d'obtenir, comme la lettre elle-même l'indique, la suppression du procès-verbal.

M° Michaëlis soutient en droit que Garant n'avait pas qualité pour dresser le procès-verbal en question. Il soutient encoren droit qu'il n'y a pas tentative de contrainte, parce que la lettre est une lettre confidentielle adressée au bourgmestre de Châtillon.

Le ministère public réfute ces deux arguments de droit. Après la réplique de l'avocat, le tribunal remet le prononcé de l'affaire à quinzaine.

— Un journal de la Manche avait traité M. de Tocqueville de communard. Traduit devant les tribunaux, ce journal a été condamné à 200 fr. d'amende et 300 fr. de dommagea-intérêts pour délit d'injure et de diffamation.

# FRANCE

Correspondance particulière de l'Echo du Parlement.

Paris, 4 février. On ne connaît que ce matin à Paris la conversation que M. Thiers a eue hier avec la commission des Trente. L'opinion de la capitale est toujours favorable au Président de la République; tout en reconnaissant qu'il est en train d'exécuter une problem en reine de la capitale de République; tout en reconnaissant qu'il est en train d'exécuter une marche en arrière et que les attaques de la droite
l'ont obligé de remettre à d'autres jours le plan qu'il avait
dessiné dans son dernier Message, elle lui tient compte de
son esprit de conciliation, de son patriotisme qui lui ainspiré
de belles paroles, comme celles-ci : Laissez-moi vous
parler franchement; je regarde comme malheureux tout ce
qui peut agiter le pays; le repos des esprits en France est la
grande loi devant laquelle nous devons nous incliner; cela
nous donnera la prospérité au dehors et au dedans. "
M. Thiers a fait sentir très-linement à la commission qu'il
importait au plus haut degré, qu'elle et lui s'entendissons
ensemble, et que le meilleur moyen d'arriver à cette bonne
entente n'était pas de substituer une question de personnalité à une question de principes. « Mais je m'incline, j'accepte, a-t-il ajouté, on en pensera ce que l'on voudra, pen
m'importe, j'accepte pour la conciliation. "Il y a la un air
de victime résignée qui produit toujours un excellent effet
sur l'opinion.

Le ne vous narle pas des dispositions pouvelles et de-

de victime résignée qui produit toujours un excellent effei sur l'opinion.

Jo ne vous parle pas des dispositions nouvelles et des amendements proposés par M. Thiers; les journaux vous donnent tout cela. Je me borne à vous faire part des impression des esprits. Pour bion comprendre à l'étrayuer ces débats entre la commission et le Président, il faut se mettre en tête (ce qui n'échappe ici à personne, bien qu'étant perpétuellement sous-entendu) que celle-là représente une future restauration monarchique et celui-ci l'établissement de la République. Toutes les considérations dont on parle sont soumises à cette considération souveraine dent on ne parle soumises à cette considération souveraine dent on ne parle

pas.
C'est pourquoi le parti républicain, qui sait très-bien, par l'exemple de Etats-Unis, que le Président n'entre pas au Congrès, insiste pour que M. Thiers ait la parole à l'Assemblée. Cette parole est une arme de combat. Et pour la même raison, les monarchistes veulent la lui enlever. « Yous voulez raison, les monarchistes veulent la tul enlever. « Vous voolez faire de moi un mannequin; jamais je n'y consentirai Oh! si j'étais de ces nobles races qui ont tant fait pour le pays, je pourrais m'incliner et accepter ce rôle de Roi constitutionnel. Mais moi, un petit bourgeois, qui, à force d'études et de travail, suis arrivé à être ce que je suis, je ne saurais ae cepter sans honte la situation que vous me proposez. » Voila un trait de main de maître. Une nouvelle réunion aura lieu mercredi. mercredi.

mercredi.
Les préoccupations que donne en ce moment la commis-sion des Trente n'empéchent pas un certain public, celui auquel il faut toujours de petites nouvelles à la main, d'être à la pisto des mille et un bruits qui circulent sans cesse et à la pisto des mille et un bruits qui circulent sans cesse et sans trève dans la bourdonnante capitale. Et tout d'abord, de nouveaux renseignements, contredisant coux qu'on avait donnés jusqu'ici, présentent le prince Napoléon, non pas comme le défenseur du statu quo, mais bien au contraire comme le champion ardent d'un système tout opposé, c'està-dire celui d'un manifeste immédiat. L'ex-Impératrice n'agrait voulu en aucune façon obtempérer à ce désir, prétendant que si le prince Napoléon le préconisail, c'est qu'il y avait évidemment son intérêt particulier. Or, pour parler vulgairement l'ex-impératrice Eugénie n'a namais seu grande avait évidemment son intérêt particulier. Or, pour parler vulgairement, l'ex-impératrice Eugénie n'a jamais eu grande foi dans les reliques du « républicain de la famille... jusqu'à la couronne, » comme elle se plaisait à le nommer. On raconte qu'un jour aux Tuileries elle adressa cette question à son fils : « Que dirais tu, Louis, si ton cousia se noyait? » L'enfant. interdit, regardait sa mère et ne répondit pas. « Eh, bêta, tu dirais : c'est un bon débarras. Se non è vero, è ben trovato.

D'après les récits d'un témoin oculaire, la veuve de Napoléon III a les cheveux complétement blages : sa santé aut

léon lif a les cheveux complétement blancs; sa sanié est mauvaise; elle souffre constamment d'un malaise nerveux; à de certains moments elle paraît abattue; à d'autres in-

stants, on la retrouve la femme énergique qui veut bien es qu'elle veut, en un mot, la femme qui sut amener Napoléon à la faire Impératrice.

A propos de mariage, un mot sur les fiançailles prétendaes du duc d'Aumaie et de la duchesse de Luynes. Rien n'est vrai dans toute cette histoire, et la duchesse n'est pas à Nica, mais à Canges Le Fiagge ne manqueyeit pas dedirerre

mais à Cannes. Le Figaro ne manquerait pas de dire que l'invention susdite n'était qu'un canard de première force. L'affaire de la rue de Suresne, à laquelle on avait donné, suivant la Gazette des Tribunaux, une trop grande extension, a beaucoup surexcité les imaginations; aussi entendeit on ces jours-ci raconter qu'un fait non moins scandaleux se passe dans uno maison de l'un de nos boulovards les plus fréquentés. Elle est habitée par une couturière en renom

fréquentes. Ette est habitée par une couturière en renom dans un certain monde.

Des glaces sans tain sont disposées de façon que, lorsqu'une dame apparaît pour commander un costume, elle est aussitôt aperçue par un gandin quelconque. Si ses attrain ne sont pas suffisamment prisés, elle commande et s'en va; si au contraire elle plaît, le visiteur caché se montre, et... tout le monde est satisfait, et bien entendu le costume payé.

Disons aussi que l'on né craignait pas d'accoler à cette vilaine histoire des noms qui n'appartiennent nullèment au monde des courtisanes. Hâtoss-nous d'ajouter que nous n'en voulons pas coire un mot. La perversité des mours n'en voulons pas croire un mot La perversité des mœurs est grande; mais, en vérité, qu'elle soit poussée jusque-là, c'est ce qui no se pourrait imaginer, fût-on doué du cervean

le plus fertile en ce genre d'inventions.

Si l'Assemblée nationale, ou constituante, comme elle voudra s'appeler, tient à conserver quelque ombre d'autorité daus le pays, il est grand temps qu'elle reprenne possession d'elle-même et qu'elle ne se laisse plus représenter par une délégation qui l'expose à l'étonnement de la France et de l'Europe. En vérité, ils sont bien injustes ceux qui nous reprochent de pousser au discrédit de la représentation nationale, si nous aviens cette mauvaise intention, pour neur protein de posser au distreut de la l'epi estitation naur nale; si nous avions cette mauvaise intention, nous nous bornerions à demander l'impression à plusieurs milliers d'exemplaires, la distribution et l'affichage dans toutes les communes, de la dernière discussion de la commission des Trente. Alors la majorité des Français, de ceux du moins qui savent lire, verrait à quelles occupations importantes et patrioliques se dévouent ses représentants. Pendant qu'elles les croit sans doute préoccupés de réorganiser le pays, de faire évacuer le territoire, de faire payer la rançon de la guerre, elle verrait qu'ils ne songent qu'à une seule chose, qu'ils n'ont qu'nne seule ambition, réduire à l'inaction et à l'impuissance l'homme qui avait entrepris cette œuvre laborieuse et qui l'a-vait presque accomplie. Ils accableront d'outrages une révo-lution qui less a délivrés d'une dictature héréditaire et d'un pouvait presque aecomplie. Ils accableront d'outrages une révolution qui les a délivrés d'unedictature héréditaire et d'ua pouvoir toujours prêt à les jeter par les fenêtres, et ils retrouveront toute leur valeur pour attaquer et insulter un pouvoir personnel qui n'est que le produit légitime et régulier de la
supériorité de l'intelligence, de l'expérience et du travait, et qui est incessamment soumis à la volonté de
ceux qui l'ont nommé. C'était jusqu'à présent un axiome
historique que le vice des démocraties était l'envie. Mais
ici il ne s'agit pas de la démocraties était l'envie. Mais
ici il ne s'agit pas de la démocratie; il s'agit d'un groupe
d'hommes qui représentent l'étite de la nation. l'essence
concentrée des classes choisies, éclairées, heureuses; et
ce sont ces étus de la fortune qui nous donnent quoitdiennement le spectacle de la plus pitoyable jalousie envers
un homme qui ne les domine et ne les réduit à la timidité et
au silence que par la supériorité de l'esprit. C'est un spectacle qui scrait puéril, s'il n'était si profondément triste,
que de voir toutes les précautions dont cherchant à s'entourer ces hommes murs pour ne pas s'exposor aux séductions de la parole et aux entraînements de la persuasion.
La séance d'hier peut donner l'idée de ce que seraient les
séances de l'Assemblée si la commission faisait passer souprogramme. M. Thiers est venu exposer son opinion sur les
différents points du projet; il a fait, comme on voudrait qu'il
le fasso à la Chambre, un Message oral : puis immédiatement
la commission a level la séance pour ne pas avoir à discuter
devant lui. Pas de débat contradictoire; c'est le nouveau
perfectionnement du régime parlementaire. En lisant celle
singulière séance, on croirait assister à une consultation de
médecins, Les hommes de l'art interrogent le malade avec
douceur, ils l'écoutent avec patience et componction, puis
ils se réunissent en comité secret pour faire leur ordonnance.

singuliere seance, on croirait assister a time constitution as médecins, Les hommes de l'art interrogont le malade avec douceur, ils l'écoutent avec patience et componction, puis ils se réunissent en comité secret pour faire leur ordonnance. C'est à quoi sont occupés aujourd'hui même les membress de la commission. Voilà une vingtaine d'hommes graves appliquant ce qu'ils ont d'esprit à rédiger une ordonnance par laquelle ils règleront les jours où il sera permis de parler, les circonstances où il aura le droit d'aller et de venir. El l'on veut qu'un pays comme la France, où il y a encore de l'esprit critique, prenne au sérieux de pareils enfantillages! Soget tranquilles, grands docteurs! M. Thiers vous le disait hier: qu'and vous retournerez devant vos électeurs, ils ne vous demanderont pas compte du plus ou moins de latitude que vous lui aurez laissé à la tribune.

Non, ils auront d'autres comptes à vous demander, lis vous demanderont s'ils vous avaient nommés leurs représentants pour perdre votre temps, et le leur et celv, du pays, dans de pareilles puérilités; pour forcer un hozme qui consacre toutes ses heures à une administratior, accablante, de venir discuter de remplables chipologrit, le leur et celv, du pays, dans de pareilles puérilités; pour forcer un hozme qui consacre toutes ses heures à une administratior, accablante, de venir discuter de remplables chipologrit, le leur et celv, du pays, dans de pareilles expendables chipologrits le leur et celville de la leur et celven leur et celven de la leur et celven

sacre toutes ses heures à une administration accablante, de sacre toutes see neuros a the administrator, accapiante, de venir discuter de semblables chinoiseries, le mot est juste. Ils vous demanderont compte aussi de toute la peine que vous vous donnez pour affaiblir un gouvernement dont vous n'oseriez pas vous charger, pour paralyser un pouvoir que vous n'auriez pas le courage de prendre si son dépositaire d'aujourd'hui, par un mouvoment de légitime colère, vous la jetait dans les mains.